

BULLETIN

DE LA FÉDÉRATION JURASSIENNE

de l'Association internationale des travailleurs

Paraissant tous les Dimanches.

Abonnements pour le semestre
juillet-décembre 1873 :
Pour la Suisse, fr. 4.
Les abonnements pris auprès des
bureaux de poste paient une surtaxe
de 20 cent.

L'émancipation des travailleurs
doit être l'œuvre
des travailleurs eux-mêmes.

Abonnements pour le semestre
juillet-décembre 1873 :
Allemagne, fr. 5[»]30. — Amérique
fr. 8. — Angleterre, fr. 6[»]60. — Belgi-
que, fr. 5[»]30. — Espagne, 6[»]60. — France,
fr. 20. — Hollande, fr. 6[»]10. — Italie,
fr. 4[»]80.

On s'abonne auprès de M. François Floquet, Grande Rue, 143, au Locle (canton de Neuchâtel, Suisse.)

LOCLE, LE 10 AOUT 1873.

Nous prions nos abonnés de l'extérieur de nous faire parvenir le montant de leur abonnement, pour le semestre courant, d'ici au 15 août prochain. Nous prendrons directement remboursement sur ceux qui ne nous l'auraient pas adressé d'ici cette époque.

Nous prévenons ceux de nos abonnés sur qui nous avons pris remboursement le 15 juillet pour les 6 mois écoulés, que pour les 6 mois de juillet-décembre nous prendrons remboursement avec le N° du 24 août.

Assemblée d'Undervillier.

Compagnons rédacteurs du *Bulletin*,

L'assemblée générale des sections internationales du Jura bernois qui a eu lieu le 3 août, à Undervillier, n'avait pas le caractère d'un meeting de propagande; c'était une réunion privée des adhérents jurassiens pour s'entendre sur le mode d'une organisation plus générale des travailleurs du Jura bernois, sur le caractère que doit prendre la propagande socialiste et les moyens d'organiser cette propagande, et enfin sur l'attitude à prendre dans la question politique.

Malgré l'attachement des sections du Jura bernois aux principes de la Fédération jurassienne, il s'est constamment manifesté dans le sein de nos sections, une tendance à la conciliation, aux concessions envers les partis bourgeois les plus avancés. Cette situation équivoque, si elle devait se prolonger davantage, aboutirait à donner à nos sections un caractère d'absolue nullité en présence de l'action révolutionnaire qui s'accroît de plus en plus dans les pays voisins. L'argument avancé

par nos adversaires politiques, que la situation en Suisse étant autre que celle des autres peuples, les moyens d'émancipation doivent être autres aussi, ne tient pas devant l'analyse des faits; si les formes gouvernementales sont différentes, le fond de l'organisation sociale n'en est pas moins identique à celui des pays monarchiques, et la concentration des capitaux s'accroît chez nous aussi d'une manière très marquée, l'antagonisme des classes, adouci par nos mœurs républicaines, prendra certainement dans un avenir rapproché le caractère tranché que l'on constate déjà dans les pays de grande production.

Se mettre absolument d'accord sur l'action commune que nos sections doivent exercer, en vue de fortifier leur organisation dans l'intérêt du mouvement ouvrier général, tel était le but de la réunion d'Undervillier.

Les discussions démontrèrent bien vite que tous reconnaissaient qu'il y avait *plus et mieux* à faire que ce qui avait été fait jusqu'à ce jour: certainement que si de fréquentes réunions de ce genre avaient eu lieu, les apparentes divergences se seraient bien vite effacées et l'Internationale dans le Jura bernois serait mieux consolidée. Ce qui a été négligé sera réparé, et une action plus générale, plus suivie, plus sérieuse, sera la conséquence de l'entente survenue à Undervillier, — si quelques timides s'effraient du radicalisme des résolutions prises, l'avenir leur démontrera qu'on avance davantage lorsqu'on défend avec fermeté et énergie ses principes, si opposés qu'ils soient à l'ordre de choses établi que lorsqu'on suit les voies tortueuses de la politique de bascule.

L'assemblée a décidé que les résolutions prises seraient insérées au *Bulletin*, afin que tous les adhérents puissent les étudier avant d'avoir à se prononcer sur leur adoption par les sections. Puissent toutes les sections se pénétrer de l'importance de l'œuvre qui incombe aux internationaux jurassiens; en mettant de côté la timidité dans l'action,

qui a trop caractérisé l'œuvre de nos sections, elles feront de l'Internationale réellement l'association de ceux qui ont la passion de la justice et l'énergie de l'appliquer; le concours actif remplacera avantageusement les caresses des démocrates libéraux jurassiens.

Voici le texte de la première partie des résolutions prises par l'assemblée, nous en donnerons la suite dans notre numéro de dimanche.

I. De l'organisation des Travailleurs industriels et agricoles dans le Jura bernois.

L'assemblée générale des sections internationales du Jura bernois, tenue à Undervillier le 3 août 1873, recommande à toutes les sections d'adopter les bases d'organisation suivantes :

1. La détermination des divers intérêts professionnels étant l'une des conditions essentielles de succès des revendications sociales formulées par la classe ouvrière, le groupement corporatif s'impose comme première nécessité d'organisation ouvrière.

2. Les divers intérêts professionnels ne pouvant être sauvegardés avec efficacité que par la solidarité générale, l'union des divers groupes corporatifs s'impose comme seconde nécessité d'organisation.

3. Le développement de l'histoire humaine ayant produit deux systèmes d'organisation sociale générale, le système centralisateur, partant du principe qu'un être abstrait, Dieu, l'Etat ou même la société, doit s'imposer pour régler, par voie autoritaire, les divers intérêts humains, et le système fédéraliste, partant du principe de l'autonomie de la personnalité humaine et aboutissant à la sauvegarde des intérêts généraux par l'application générale du libre contact entre les individus et les groupes que les nécessités sociales obligent à contracter, l'assemblée se prononce pour la libre corporation des groupes corporatifs, la centralisation dans n'importe quel domaine aboutissant à l'étouffement de la liberté humaine, au despotisme.

4. La position géographique, industrielle et agricole du Jura bernois favorisant une organisation spéciale par district, les sections travailleront à constituer dans chaque district une Fédération ouvrière par le groupement des sociétés ouvrières déjà existantes et à la constitution des sociétés de métiers dans les professions non organisées.

5. Le mode le plus favorable de constitution d'une société de métier ressort également de la position du Jura bernois; il est dans l'intérêt de chaque profession d'organiser sa société de métier par district, c'est-à-dire de grouper dans leur sein tous les ouvriers de la profession habitant les diverses localités du district. Le but direct des sociétés de métier ressort de la nécessité d'organisation: c'est la pratique de la mutualité et de la solidarité dans les cas de maladie, de chômage et de grève. La fédération des sociétés d'un même métier étant le complément nécessaire d'une organisation corporative sérieuse, les sections travail-

leront également à former des fédérations de métiers.

6. Dans le but d'activer le mouvement ouvrier, d'en dégager les principes fondamentaux et de les propager, il est indispensable, qu'à part les sociétés de métier, il existe des groupes d'études et de propagande socialistes dans le plus grand nombre de localités possible. Les sections travailleront donc à généraliser dans le Jura bernois l'institution de cercles d'études socialistes.

Le but direct de cercles d'études sociales sera la formation de groupes d'ouvriers qui, par l'étude et l'analyse des problèmes sociaux, se rendront capables de propager les principes socialistes et d'activer le travail d'organisation ouvrière, mais qui aussi par l'énergie de leurs convictions socialistes et ayant rompu avec toutes tendances bourgeoises, soient dans toutes les localités des foyers permanents d'agitation socialiste et révolutionnaire.

7. L'Association internationale des Travailleurs étant la manifestation générale du mouvement ouvrier, et ayant par ce fait assumé sur elle toutes les haines du monde bourgeois, la propagande de l'adhésion à la Fédération jurassienne de l'Internationale de toutes les sociétés ouvrières, doit être activée par toutes les sections.

Les sociétés déjà adhérentes constitueront dans chaque district une *Union des sections internationales*, dans le but de seconder très activement les fédérations ouvrières, mais aussi et surtout de travailler solidairement au but général de l'Internationale.

Les unions des sections internationales n'auront plus leur raison d'être sitôt que les fédérations ouvrières auront adhéré à l'Association.

8. Les sections, constatant que la Fédération ouvrière suisse a adopté un programme absolument centraliste autoritaire, se voient dans la nécessité de lui refuser leur adhésion.

Néanmoins, dans les cas de grève, elles se feront toujours un devoir de pratiquer la solidarité ouvrière.

Nouvelles de l'Extérieur.

France.

L'assemblée de Versailles prend des vacances. Ses derniers actes ont été la loi décidant l'érection d'une église sur la colline de Montmartre, et l'abrogation des traités de commerce conclus par M. Thiers.

M. Thiers était protectionniste, l'Assemblée est libre-échangiste. Pour nous, protection ou libre-échange c'est bonnet blanc pour blanc bonnet: ce sont deux formes de l'exploitation bourgeoise. Pourtant, il est juste de dire que le libre-échange est la forme la plus raffinée et la plus moderne.

Quant à l'église de Montmartre, qui servira de monument expiatoire de la Commune, une seule chose qui nous surprend: c'est que le projet de loi n'ait pas été voté à l'unanimité. Les gens de la gauche sont, au fond, tout aussi calotins que ceux de la droite, c'est-à-

dire tout aussi fanatiques de l'autorité. Pour avoir le droit de se dire athée, il faut être franchement révolutionnaire. Gambetta ou Belcastel, nous n'en tournerions pas la main : Tous deux sont également dignes de s'agenouiller derrière les prie-dieu de Notre-Dame de la Galette.

Erreurs du suffrage universel.

Plus le nombre des élus de la gauche versaillaise s'augmente, plus s'accuse d'une façon évidente l'inanité du suffrage universel comme moyen d'affranchissement des travailleurs. L'élection qui se prépare à la Guadeloupe en est une nouvelle preuve.

Le candidat proposé aux suffrages des prolétaires noirs de cette colonie, appuyé et chaudement recommandé par l'illustre Schœlcher qui s'est fait depuis longtemps la lucrative position de « défenseur des noirs » et par le non moins illustre Gambetta, le chef du radicalisme français, profession beaucoup plus lucrative que celle d'éleveur de lapins. Ce candidat, disons-nous, n'est rien moins que le citoyen Germain Casse dont l'avenir politique fera pâlir, nous y comptons, l'étoile des Cassagnacs. Germain Casse, en effet, pas plus que le député du Gers, n'est embarrassé pour « retourner lestement sa veste. »

Tour à tour blanquiste en politique, proudhonien en socialisme, matérialiste ultra en philosophie et même quelque peu internationaliste, ce fruit sec de l'École de Droit est devenu, après le 4 septembre, l'agent de Jules Favre et de Trochu — deux honnêtes catholiques — et deux vaillants républicains, comme chacun sait.

Germain Casse fut l'un des infâmes personnages que le gouvernement du 4 septembre chargea de colporter de monstrueuses accusations policières contre ses anciens amis, Vallés, Briosne et il s'acquitta de sa mission avec un zèle qui ne laisse rien à désirer.

Chef d'un bataillon populaire appartenant au 10^{me} arrondissement, il fut honteusement chassé par le bataillon pour sa *vaillante* et équivoque conduite au 31 octobre.

Sous la Commune il eut l'audace de quémander un emploi à l'Hôtel-de-Ville et finit par y remplir les fonctions de sous-secrétaire de Pascal Grousset. — Il va sans dire qu'il y remplit surtout l'office d'agent de Versailles, car à peine la Commune était-elle tombée, les ruisseaux encore pleins du sang de ses défenseurs, que le misérable s'empressait, aux honteux applaudissements du *Figaro*, de déclarer qu'il n'avait jamais rien eu de commun avec de *telles gens*. — (Il s'agissait des vaincus, cela va de soi.)

Aujourd'hui Germain Casse, le protégé de l'honnête Schœlcher et du *grrrrrand* Gambetta, déclare dans la profession de foi qu'il adresse aux pauvres noirs de la Guadeloupe que la « République s'inclinera devant les intérêts anciens (sic). — Ce que nous croyons sans peine de la république qui nous attend sous le règne de Gambetta et corsorts.

De plus, et afin que la classe moyenne de la Guadeloupe ne lui refuse pas ses votes, Germain Casse s'empresse de relever contre la réaction qui suivit le Coup d'Etat de Décembre, que cette réaction « a mis le travailleur créole dans l'impossibilité de créer une classe dirigeante (sic) !

Singulier reproche d'ailleurs, il en faut convenir, adressé à la bourgeoisie de toutes couleurs par un

admirateur et un protégé de Gambetta ! — Après tout, il y a loin de Grenoble à la Guadeloupe. — Il va sans dire que son élection est assurée.

Pauvre suffrage universel ! pauvres prolétaires blancs ou noirs ! Pauvre République enfin !

A quand le coup de balai qui enfin vous débarrassera de ces vermines ?

Espagne.

Les nouvelles les plus contradictoires continuent à circuler sur les événements d'Espagne ; il est à croire cependant que les affaires du gouvernement soi-disant républicain sont assez embrouillées. et que les révolutionnaires gagnent du terrain : Madrid même est menacé, l'insurrection est à ses portes.

Contreras serait, dit-on, arrêté et détenu comme otage par les commandants des escadres anglaise, française et allemande. Voilà donc une coalition européenne, une nouvelle sainte-alliance formée contre la Révolution espagnole ; c'était à prévoir si elle devenait menaçante pour la tranquillité du capitalisme en Europe ; mais ce que nous espérons de notre côté c'est que les travailleurs des autres pays ne souffriront pas passivement cette coalition des gouvernements et qu'ils interviendront à leur tour au nom de la solidarité internationale que se doivent entre eux les prolétaires. C'est assez des massacres qui ont suivi la Commune de Paris, nous ne devons pas permettre qu'on en fasse une nouvelle édition contre nos frères d'Espagne.

Nous donnons ci-dessous un nouvel échantillon des procédés humanitaires employés par les prétendants au gouvernement, dans quelque pays que ce soit, pour s'attirer l'amour et le respect de leurs sujets. Ces faits ont été publiés par des journaux bien connus pour leurs opinions monarchiques et anti-révolutionnaires, ceux-ci n'auront donc pas à subir les mêmes démentis qui ont été infligés à leurs collègues et complices qui avaient inventé les prétendues scènes de carnage commises par les internationaux à Alcoy. A force de le dire et surtout de lui en donner l'exemple, le peuple finira par devenir cruel, et alors... mais lisez et dites si jamais pareilles atrocités ont été, ou ont pu être commises par des hommes du peuple.

Le 17 juillet, à sept heures et demi du matin, 1,500 hommes, 200 chevaux et 4 pièces d'artillerie, aux ordres de Saballs, attaquaient Igualada. Cette petite place n'était gardée que par 300 soldats et 250 volontaires. Ses fortifications consistaient en une muraille basse et en trois réduits improvisés, qui couvraient les trois portes de la ville. Un petit ouvrage avancé, défendu par 15 hommes, complétait avec l'église les ponts fortifiés. Etant donné l'étendue de l'enceinte, il aurait fallu 1,000 hommes de garnison, 300 de réserve et de l'artillerie pour défendre la place.

A huit heures et demie, le feu fut ouvert par les carlistes. La faible garnison riposta vaillamment, au milieu du bruit des cloches, lancées à toute volée. Les décharges continuèrent jusqu'à neuf heures du soir. Deux assauts vigoureux, donnés pendant le jour, furent repoussés. Le soir les carlistes parvinrent à forcer une porte et s'avancèrent, couverts par les maisons qu'ils éventraient..

Le lendemain au point du jour, les carlistes étaient arrivés jusqu'au centre de la ville. Des habitants avaient élevé quelque barricades pendant la nuit et se défendaient avec fermeté. Les carlistes reçurent alors un renfort de 2,000 hommes et, ayant ouvert la brèche par la porte opposée à celle qui leur avait livré

passage pendant la nuit, prirent les défenseurs de la ville entre deux feux.

Les volontaires d'Igualada, décimés par le combat, et ayant appris qu'ils n'avaient pas de secours à attendre de l'extérieur, décidèrent de cesser leur inutile résistance, les uns firent leur reddition, les autres déposèrent les armes et se cachèrent ; quelques-uns se replièrent sur l'église, déjà remplie de femmes et d'enfants. Les carlistes, arrivés devant le temple, cherchèrent à mettre le feu aux portes avec du pétrole ; mais le feu n'ayant pas pris, ils les attaquèrent à coup de canon. Par la brèche faite par les boulets, ils lancèrent dans l'intérieur de l'église du pétrole et du soufre et parvinrent à l'incendier.

Les quelques hommes armés qui se trouvaient sur le clocher descendirent alors et livrèrent leurs armes. Plusieurs d'entre eux furent égorgés dans l'intérieur de l'église, au moment même où ils se rendaient.

Une fois les carlistes maîtres de la ville, le frère du prétendant, don Alphonse, sa femme, la princesse dona Blanca, et son état-major y firent leur entrée. Saballs fit arrêter quatre-vingts bourgeois d'Igualada en qualité d'otages, et leur imposa une rançon de 500,000 francs.

On fusilla un grand nombre de volontaires, on fit chanter une messe de Requiem pour le repos des victimes, et les carlistes quittèrent la ville, emmenant avec eux 150 prisonniers.

Mais avant de se retirer, les soldats du droit divin mirent au pillage toutes les maisons sans exception ; ils enlevèrent les objets de quelque valeur et détruisirent tout ce qu'ils ne purent emporter.

Un des premiers établissements pillés fut la maison d'un horloger, dont les montres furent distribuées entre les assaillants, et les pendules brisées. Un sellier chez lequel on trouva deux cartouchières, fut tué ainsi que son fils.

Deux enfants de quatre ans, qui pleuraient dans un vestibule parce que leur père était parti se battre et les avait laissés seuls, furent lancés avec fureur et écrasés contre la muraille.

Les femmes des volontaires furent tuées partout où elles furent découvertes, et quelques-unes virent leurs enfants à la mamelle égorgés sur leur sein par les hommes de Saballs. Tous les cafés, l'Athénée, une usine, la caserne, l'église, et un grand nombre de maisons ont été brûlées. Les familles qui habitaient ces édifices, cherchant à se sauver des flammes, sautèrent par les fenêtres : les carlistes les massacraient à coups de baïonnettes, aussitôt tombés dans la rue.

Des femmes nues couraient dans les rues, poursuivies par les partisans de don Carlos qui criaient ; « A mort les voleurs républicains ! »

Ces scènes n'ont pas duré moins de vingt heures.

Deux jours après le départ des carlistes, qui, selon leur habitude, n'ont pas conservé la ville prise, on n'avait pas encore enterré tous les morts et éteint tous les incendies.

Nouvelle-Calédonie.

Un de nos amis nous communique une lettre qu'il a reçue d'un défenseur de la Commune condamné par les Conseils de guerre de Versailles à la déportation dans une enceinte fortifiée ; nous en extrayons les passages suivants qui nous ont paru intéressants et propres à instruire nos lecteurs de la manière dont sont traités les condamnés politiques.

22 avril 1873. — Presqu'île Ducos Nous sommes ici 516 déportés. Les premiers arrivés, ceux de Danaé et de la Guerrière, sont logés dans des baraques en bois en forme de bonnet de police. Les baraques ont 5 mètres de long sur 4 de large et sont pour 10 hommes. Pendant la chaleur ce sont de véritables étuves, quand il pleut l'eau filtre entre les planches.

Les derniers arrivés ont des tentes dites Marabouts ; il y fait encore plus chaud que dans les baraques. Nous avons des Moustiques, qui nous sucent le sang, des puces à foison, des centaines de crickets, qui sautent de tous côtés dans les cases, des cancrelats et autres insectes dont nous ne savons pas le nom ; c'est à croire que tous les insectes de la terre se sont donnés rendez-vous ici. — Depuis le mois de janvier il pleut beaucoup ; quelquefois nous avons de 12 à 15 jours sans discontinuer de pluies torrentielles, et impossible, pendant tous ce temps, de sortir sans être traversé et avoir de l'eau jusqu'aux genoux.

Il fait actuellement 25 à 30 degrés de chaleur, aussi y a-t-il de 12 à 15 pour cent de malades. La maladie la plus commune est la dissenterie, tous les déportés l'ont eue. Cela vient du climat très changeant d'une part, de la nourriture échauffante d'autre part.

Nous avons pour nous coucher un hamac, un petit matelas, une paire de draps, et une couverture.

Voici l'habillement : chemise de soldat, pantalon toile grise, blouse idem, ceinture de flanelle, une paire de souliers bas (godillots), un chapeau de paille et une chemise de flanelle (que nous n'avons jamais reçue). Nourriture : 250 g^{mes} de viande de bœuf (os compris). — 60 g^{mes} de riz ou 120 g^{mes} de haricots (qui s'obstinent à ne pas vouloir cuire), 20 g^{mes} de café, — 25 g^{mes} de cassonade, 8 g^{mes} d'huile, — 25 g^{mes} de vinaigre, — 22 g^{mes} de sel. Quelquefois la viande est gâtée et n'est pas remplacée, jamais de légumes frais. C'est la nourriture du soldat, en campagne, moins le vin et de l'eau-de-vie.

(A suivre),

Fédération jurassienne.

Nous informons les sections de la fédération jurassienne qu'un nouveau groupe de propagande socialiste vient de se former à Genève et d'adhérer à notre fédération,

Au Locle des compagnons ne faisant pas partie des sociétés de métiers organisés viennent de former une section dont la mission spéciale est de pousser à l'organisation de société de résistance dans leurs professions respectives et de les faire adhérer à l'Internationale.

De plus les trois sections du Locle sont en voie de fonder une fédération locale qui aura pour but de traiter les questions sociales dans les réunions où pourront assister tous les ouvriers indistinctement.

La section des graveurs et guillocheurs du Locle a voté une cotisation extraordinaire de fr. 0, 20 cent par semaine et par membre pour venir en aide à la veuve et aux enfants du compagnon U. J.

Dans sa séance du 2 août le comité fédéral a décidé d'envoyer une nouvelle circulaire aux sections, concernant les délégations à envoyer au Conseil général.